



LE NOUVEAU CADRE JURIDIQUE DES EXPULSIONS LOCATIVES

1 JOUR (7 h) - DISTANCIEL OU PRÉSENTIEL

Faites le point sur les impacts de la réforme des CCAPEX applicable au 1 janvier 2027

Cette formation a pour but de faciliter la mise en place des procédures et procurer aux bailleurs sociaux et à leur service juridique les bons réflexes permettant au magistrat de prendre en compte leurs demandes (CCAPEX, Préfecture, Référé...) dans un contexte qui évolue notamment par le projet d'ajout d'une clause de résiliation immédiate dans les baux. Des décisions stratégiques doivent être prises pour obtenir un rappel d'APL rétroactif, car suite aux 2 décrets du 12 février 2026 relatifs aux impayés, la signature du bilan d'apurement doit intervenir obligatoirement avant le 1er juin 2027. Le traitement du contentieux des impayés s'en trouve modifié. Le PV de conciliation judiciaire est privilégié.

PUBLIC

Juriste, personnel de gestion locative.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

OBJECTIFS

- › identifier les obligations générales du bailleur
- › repérer les modifications législatives récentes
- › évaluer les conséquences opérationnelles sur les expulsions et le recouvrement des loyers suite à la réforme des CCAPEX.

PÉDAGOGIE

Alternance d'exposés pratiques à partir de la présentation de documents et d'exemples très concrets.

ÉVALUATION

Chaque stagiaire sera questionné en amont, pendant et à l'issue de la formation pour identifier ses attentes, vérifier ses acquis et évaluer sa satisfaction globale de la formation.

ANIMATION

Paul-Gabriel CHAUMANET ou Christophe CHAUMANET, Consultants-formateurs.

DATES DES SESSIONS INTER

le 18 mars 2027 - Distanciel

le 1 juillet 2027 - Distanciel

le 1 juillet 2027 - Présentiel à Paris

le 20 septembre 2027 - Distanciel

le 25 novembre 2027 - Présentiel à Paris

le 25 novembre 2027 - Distanciel

PRIX NET : 830 EUROS

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

justine.homawoo@afpols.fr - 06 58 75 61 46

EN INTRA

Ce stage peut être organisé en intra ou adapté sur mesure dans votre organisme ou dans votre région.

DEMANDE DE DEVIS : intra@afpols.fr

DÉROULÉ & CONTENU

1 AVANT

- À la rencontre de votre formateur.
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?

2 PENDANT - EN GROUPE

Introduction

- rappel sur le titre exécutoire
- le jugement / ordonnance de référé / le procès-verbal de conciliation
- la prescription / l'interruption / la suspension de prescription
- le recouvrement des arriérés de loyer / le rappel APL / le surendettement.

Partie 1

- les différentes étapes de la procédure d'expulsion d'un logement et d'un local d'activité
- la période hivernale / les délais du Juge de l'exécution
- le référé du premier Président de la Cour d'appel
- le protocole de cohésion sociale
- le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Partie 2

- les interactions de la procédure d'expulsion et de la procédure de surendettement
- la procédure d'évacuation des squatters par le Préfet
- l'indemnisation des refus de concours de la force publique.

3 APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent.